

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-France Bélanger

<https://www.cadre21.org/membres/d6fbf854de2e9bf4298cc9a0>

Date d'obtention : 2020-06-09 17:48:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Le rôle de chacun des intervenants est bien défini.

L'intervenant scolaire reçoit une information.

Déclenche le protocole. Le protocole nous permet de poser les bonnes questions et d'obtenir rapidement un portrait de situation.

Rencontre tous les élèves impliqués dans l'événement.

Remettre les rapports d'interventions au policier éducateur.

Informers les parents de la suite des choses.

Méthode efficace et rassurant pour chaque personne impliquée dans le protocole SEXTO.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les cas sont représentatifs et englobent très bien ce qui se vit dans nos écoles.

J'aime aussi le fait qu'on puisse revenir en arrière pour voir toutes les mises en situation possible.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

D'entrer dans l'intimité de l'élève c'est un peu intimidant mais avec une approche bienveillante est rassurante, il se sent supporté et non jugé.

Le cas où le parent se présente à l'école pour une situation SEXTO et que je dois le retourner au poste de police pour déclencher le protocole SEXTO. Je serais portée à le faire moi-même dans le but d'éviter ce genre d'expérience à mon élève (surtout lors d'un premier événement) mais dans un cas de récidive, je l'envoie direct au poste de police. Pour moi c'est une gradation d'intervention SEXTO.